

ACCORD SUR LA PENIBILITE : LA CGT NE SIGNE PAS, POURQUOI ?

L'objet des réunions avait pour but d'échanger sur le dispositif légal lié à la pénibilité issu de l'article 99 de la loi 2010-1030 du 9 Novembre 2010, portant sur la réforme des retraites. Seules les entreprises d'au moins 50 salariés, et plus de 50% de salariés ayant un travail reconnu pénible sont concernées par ce dispositif.

L'UTP (les patrons) a décidé que **les conducteurs, catégorie suffisamment importante, n'entrent pas dans les critères de pénibilité**. Par conséquent, pour la direction, il n'y a pas nécessité de négocier un accord sur la pénibilité. « Travailler en horaires décalés, de 4 h à 2 h, en 2 fois, les samedis, les dimanches, les jours fériés, avec des amplitudes jusqu'à 12 h, le stress dut à la circulation, à la conflictualité, etc. ..., nous n'avons pas un métier pénible », voilà l'analyse faite par l'UTP. Pour la CGT, le seuil de la loi est trop élevé et exige que les critères pour évaluer la pénibilité soient redéfinis, prenant en compte la spécificité de nos métiers.

Néanmoins, l'entreprise a une obligation de faire l'inventaire des postes pénibles, de créer des fiches individuelles et mettre à jour le Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels.

Mais cela ne doit pas être un « prétexte » pour dire que la pénibilité est prise en compte dans l'entreprise, **excluant ainsi toutes possibilités de départ anticipé à la retraite.**

- Qu'entend-on au juste par pénibilité ? Le décret du 30 mars 2011 liste 10 facteurs physiques de pénibilité, répartis en 3 groupes :

- Les contraintes physiques (manutentions manuelles de charges, positions forcées des articulations, vibrations mécaniques) ;
- Les contraintes liées à un environnement physique agressif (agents chimiques dangereux, températures extrêmes, bruits...);
- Les contraintes liées à certains rythmes de travail (travail de nuit, travail en équipes alternantes, travail répétitif).

ACCORD SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES : LA CGT SIGNE !

La CGT a décidé de signer cet accord pour ces motifs :

Dorénavant, les périodes de congé maternité et de congé paternité seront prises en compte dans l'application des déroulements de carrière à partir de janvier 2012 et ne seront plus pour ce fait, prises en compte dans le calcul des périodes d'absence. **Ceci était une demande récurrente de la CGT depuis plusieurs années.**

- La direction s'engage à étudier toute demande de reclassement temporaire émanant de salariée enceinte : Contactez-nous pour appuyer votre éventuelle demande !
- Si une formation se fait sur un jour de repos, le salarié aura droit à 20 € afin de participer à la garde d'enfant jusqu'à 3 ans, et jusqu'à 15 ans pour un enfant handicapé.
- La direction s'engage, dans la limite de l'organisation des services, à garantir des cycles de repos identiques pour les couples dont les 2 membres travaillent à la SEMITAN et accordera 3 semaines de vacances ensemble, sur la base de la moyenne de l'ancienneté des 2 agents.

Cet accord sera présenté annuellement aux membres du comité d'entreprise.

La CGT sera vigilante sur l'application de cet accord !

NAO : PROPOSITION DU POINT A 9€40 AU 01/01/2012

Mardi 17 Janvier 2012 , c'est tenue la 2 ème réunion des négociations annuelles :

A l'ordre du jour : **Valeur du Point et Pouvoir d'achat**

Pour en finir avec l'année 2011 , les résultats définitifs du bilan des recettes financières de l'entreprise seront connues en Février, ce qui entraînera une actualisation de la prime de participation aux résultats.

La Direction donne ses 3 Axes prioritaires pour l'année 2012 :

- **L'embauche de nouveaux salariés pour les métiers de Prévention et contrôle**
- **Amélioration des conditions de travail des services en 2 fois et du service du soir liés à l'arrivée des chronobus.**
- **Valeur du point et pouvoir d'achat**

La Direction propose de porter la valeur du point à 9€365 soit 1,6 %.

Trop insuffisant pour la CGT !

La CGT demande une suspension de séance, afin d'en débattre avec les autres syndicats ! Il en ressort une convergence : point à 9€40 et 1 point supplémentaire par samedi.

La Direction augmente sa proposition à 9,385 €.

Refus Catégorique de la CGT ! C'est 9 € 40 ou rien! La Direction délibère mais finit par accepter notre demande et propose un protocole d'accord pour une application dès ce mois de Janvier avec une close de garantie du pouvoir d'achat, en fonction de l'inflation et de l'éventuelle mise en place de la TVA sociale !

TVA SOCIALE , un sujet mis sur la table des Négociations par vos Délégués CGT !!

LA CGT SIGNERA LE POINT A 9€40!

Mais il reste à Négocier les conditions de travail lors de la prochaine réunion du 1er Février . Notamment la proposition de la Direction d'ajouter un point supplémentaire pour le 3ème samedi travaillé par mois!

La CGT ne veut pas de cette Carotte. Il est inacceptable d'être pénalisé d'un point si vous posé un samedi.

**Votre Avis sur
cgtsemitan.fr**



FORMATION TRAMWAY C.A.F

Le plan de formation 2012 nous a été présenté au C.E. du 21 décembre 2011.

Quel ne fut pas notre surprise lorsque l'on nous a dit que la formation tramway sur les nouvelles rames C.A.F durerait 2 heures *hors temps de travail* !!!

La CGT a immédiatement réagi, en insistant sur le fait qu'une formation professionnelle touchant à la sécurité ferroviaire ne doit pas être prise à la légère !

Après réflexion, la direction a pris en compte la requête de la CGT.

Dossier à suivre...

AAA

MÊME PAS MAL !

Sarkozy considère que la perte du triple A ne serait pas insurmontable.

PIACIDE

DEROULEMENT DE CARRIERE

Vous vous posez des questions sur votre déroulement de carrière (conduite, mécano, commercial) ou votre ancienneté ?

Rendez-vous sur notre site (cgtsemitan.fr)

menu : Déroulements de carrière

Notre site est accessible via :

Résonance / calendrier social / site web CGT

SPECIAL TRENTEMOULT

Monsieur Alain BOESWILLWALD, lors du dernier comité d'entreprise, nous a annoncé une étude chiffrée pour le projet de la salle de repos à Trentemoult sur l'ancien cours de tennis à côté du bungallow devenu une salle de réunion.

Il nous a aussi promis l'inversion du local repos à GRENERAIE !

FEUILLES DE ROUTE

Cher(es) collègues, Indiquer sur la feuille de route tous les problèmes du bus ou du tramway contribueraient peut-être à de meilleures conditions de travail et mettre en évidence le manque de suivie du matériel roulant.

**SYNDIQUE-TOI!
C'EST UN CHOIX,
C'EST TON DROIT !**

Bulletin de syndicalisation

Nom :

Prénom :

Tél : ... / ... / ... / ... / ...

M@il :



la
cgt

Syndicat CGT

Transports Urbains de Nantes



N° 32
Janvier
2012

Le Traminot Nantais

Journal mensuel du syndicat CGT SEMITAN,
financé par les cotisations syndicales de ses adhérents



EDITO

Consultable aussi sur
www.cgtsemitan.fr

**TOUTE L'EQUIPE CGT SEMITAN VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ET HEUREUSE AANNEE 2012 .**

Cette fois nous y sommes ! 2012 l'année de tous les dangers ! Comment notre pays, le monde salariale, le peuple, vont-ils pouvoir surmonter cette crise monétaire mondiale, actuellement dirigés par les agences de notation ? Le peuple Européen va-t-il enfin s'unir pour faire valoir ses droits ? Autant de questions, qui pour l'heure restent des inquiétudes mais dont les réponses appartiennent à chacun.

La CGT SEMITAN garde les pieds sur terre et plus soudée que jamais ! Continuons à faire évoluer nos conditions de travail et améliorer notre pouvoir d'achat. Concentrons toute notre énergie sur les **NAO 2012**, et le suivi des grands chantiers en cours : Lignes Chronobus, cycle de repos, vitres anti-agressions, pénibilité, égalité, diversité, bien-être au travail, mutuelle...

Notre bilan de l'année 2011 est très positif. Notre équipe a travaillé sans relâche. Vous pouvez apprécier notre travail sur le site de notre syndicat « cgtsemitan.fr » tenu à jour et complet. Le traminot a trouvé sa vitesse de croisière, nous savons l'intérêt que vous y portez !

Notre travail est aussi le vôtre, puisqu'un syndicat ne pourrait être sans ses syndiqués !

A ce même sujet, vous êtes nombreux à nous avoir rejoint.

Toi aussi, ne te pose plus la question : Syndiques - toi !

Nous espérons vivement que cette confiance, vous saurez la confirmer, à la fin de l'année, lors des prochaines élections professionnelles.

Mais pour l'heure, nous restons dévoués à notre cause : **Défendre, Proposer, Négocier !**

Nous tenions à faire un point sur les différents conseils de discipline qui marquent ce début d'année. Mais les procédures étant encore en cours, nous devons observer le devoir de réserve. Nous vous demandons malgré tout de ne pas succomber aux bruits de couloirs hasardeux et parfois insultants à l'encontre des camarades en difficultés suite à des fautes avérées ou pas. Subir un conseil de discipline est déjà en soit une sanction lourde moralement.

L'équipe CGT

**CGT SEMITAN Tél: 02 51 81 77 06 Portable 06 22 00 59 43 UGICT 06 28 71 01 50
3 rue Bellier 44300 Nantes Email: cgt.semitan@free.fr Site : www.cgtsemitan.fr**